



Le printemps arrive avec toutes ses belles promesses. Un retour aux beaux jours qui s'accompagne de transformations importantes pour Seine-Saint-Denis habitat et ses locataires.

Des transformations concrètes d'abord, avec un espace locataire qui évolue, vous permettant de consulter et télécharger vos quittances au format PDF en toute autonomie, et ce pour toutes vos démarches administratives.

Des grands projets urbains qui voient le jour, avec notamment le lancement d'un important chantier de réhabilitation sur la cité de l'Îlot du Marché (Epinay-sur-Seine), en partenariat avec l'ANRU 1 et l'entreprise GTM Bâtiment (plus d'infos sur notre site web).

L'équipe de Seine-Saint-Denis habitat

Le chiffre
DU MOIS



31

C'est le nombre de logements échangés entre locataires en 2021 **via la plateforme Échanger Habiter**, soit 17 échanges supplémentaires par rapport à 2020. Parmi eux, 11 sont en attente de déménagement. Pour tout connaître des modalités de la plateforme, rendez-vous sur www.echangerhabiter.fr (une initiative de l'AORIF).

la lettre *aux* locataires

#ESPACELOCATAIRE

Quittances en PDF : votre espace locataire évolue



Disponible depuis la page d'accueil de notre site web www.seinesaintdenishabitat.fr, l'espace locataire s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. Plus pratique, plus proche de vous : petit tour du propriétaire.

Comment se connecter ?

- Renseigner votre numéro de locataire (sans le zéro) ainsi que le mot de passe donné à la signature du bail. Si vous n'avez pas encore de mot de passe, contactez le CRL* (Centre des Relations locataires).

Quelles démarches puis-je effectuer ?

- **Mon compte** : vous permet de consulter votre historique de paiements et régler votre loyer en ligne. Vous y trouverez également un lien vers un nouvel espace vous permettant de télécharger vos quittances.
- **Mon profil** : contient toutes les informations relatives à votre compte et à votre location.
- **Mes demandes** : permet de créer et suivre vos réclamations en cours.

Enfin, toutes nos coordonnées sont à retrouver dans l'onglet « nous contacter ».

BIEN VIVRE ENSEMBLE

#PRATIQUE

Ascenseurs : rappel des bonnes pratiques



Seine-Saint-Denis habitat gère plus de 500 ascenseurs sur l'ensemble de son patrimoine. Si leur maintenance est assurée par des entreprises spécialisées, nous comptons sur vous pour en faire bon usage et maintenir un niveau de fonctionnement adéquat.



Respect des règles élémentaires (ne pas appuyer inutilement sur les boutons, ne pas surcharger l'appareil lors d'un déménagement, ne pas utiliser l'ascenseur pour transporter un 2 roues, ne pas laisser les enfants de moins de 12 ans prendre seuls l'ascenseur).



Bon voisinage (être courtois-es, respecter la propreté des ascenseurs, être vigilant-es à toute anomalie ou dégradation, nous prévenir si l'éclairage de la cabine est défaillant).



En cas de panne : appuyer sur le bouton « Alarme », prévenir Seine-Saint-Denis habitat en contactant le CRL*, ne pas appuyer sur les autres boutons, ne pas essayer de sortir par ses propres moyens.



En cas d'incendie, empruntez l'escalier de secours et ne montez en aucun cas dans l'ascenseur.

*Par téléphone au 3293 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, 7j/7 et 24h/24 en cas d'urgence ; prix d'un appel local) ou par mail à relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr

#MUTATION



Mon logement s'adapte

Échanger son logement HLM, c'est possible !

Afin de faciliter la mobilité de ses locataires, Seine-Saint-Denis habitat s'est engagé dès la première heure dans un dispositif innovant : la plateforme Échanger Habiter. Ce site permet à un locataire HLM de proposer le logement qu'il occupe à un autre locataire HLM inscrit sur le site et ayant mis en ligne son logement dans l'objectif de l'échanger.

J'échange mon logement en 5 étapes :

- 1. Je m'inscris sur echangerhabiter.fr :**
je dépose une annonce pour présenter mon logement et définis mes recherches.
- 2. Je cherche un logement :**
je consulte les annonces répondant à mes critères.
- 3. Je visite :** j'entre en contact ou je suis contacté par des locataires inscrits, une visite est organisée. En cas d'accord, un dossier d'échange peut être créé.
- 4. Nos dossiers sont étudiés :**
Si les conditions réglementaires d'attribution sont respectées, les dossiers sont présentés à la commission d'attribution des logements de chaque bailleur.
- 5. Nous déménageons :**
Une fois nos dossiers validés nous fixons la date de nos déménagements et signons de nouveaux baux.